



Calculer perte de chance professionnelle avec promesse d'embauche

Par **linette**, le **14/01/2011** à **17:18**

Bonjour,

Ayant été victime d'un AVP je n'ai pu pouvoir le poste pour lequel j'avais été recrutée. J'ai une promesse d'embauche (pas de période d'essai).

Le calcul de perte de chance professionnelle se calcule t-il de la même manière que pour quelqu'un qui était en poste ?

Merci de votre avis